



Chères trévérienaises, chers trévérienais,

Les contraintes sanitaires s'assouplissent progressivement, actant la reprise des commerces et des activités pour tous. Même si le doute plane encore, chacun d'entre-nous espère que nous sortons d'un dernier

confinement. Le contexte nous a appris l'importance des relations de proximité, et la nécessité de ne pas rester isolé dans l'entre-soi. Trévérien est un endroit où il fait bon vivre, on n'y habite pas seulement pour y dormir. Sachez qu'à vos côtés les élus ont à cœur de permettre à chacun et chacune d'entre vous de trouver sa place et de s'épanouir dans notre belle commune.

La relance du concours des maisons fleuries, le dispositif argent de poche, le centre de loisirs, un spectacle de théâtre en plein-air et une exposition itinérante au bord du canal, sont autant d'animations qui participent au bien-vivre ensemble. En parallèle les projets avancent et vont se concrétiser prochainement. A titre d'exemple au bord du Linon, l'abattage des peupliers est programmé dans l'été et les travaux de réhabilitation de la zone humide devraient pouvoir débuter dès l'automne. Une rencontre avec la population sera organisée en septembre pour le compte-rendu d'analyse d'aménagement du bourg avec le cabinet d'étude. Nous comptons sur votre participation et nous restons à votre écoute.

> Je vous souhaite un bel été ensoleillé, Vincent MELCION





Activités manuelles



Sortie vélo

\emph{C} entre de \emph{L} oisirs







Activités sportives



Sortie forêt



Sortie plage



Initiation pêche

Guillaume, Anaïs et Sélène

et beaucoup d'autres activités qui vous seront proposées par 3 animateurs diplômés :

L'ALSH SERA OUVERT DU 7 AU 30 JUILLET ET DU 23 AOÛT AU 1ER SEPTEMBRE

gates à retenir

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX
Lundi 5 juillet • Lundi 6 septembre
Lundi 4 octobre • Lundi 8 novembre
Lundi 6 décembre



10. rue de la Forge • 35190 TRÉVÉRIEN Tél : 02 99 45 60 02 • www.treverien.fr Mail : mairie-treverien@orange.fr f @MairieDeTreverien

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi.... 09h00-13h00 • Jeudi...... 14h00-18h30 Mardi ... 09h00-12h00 • Vendredi.09h00-12h00

PERMANENCES SECRÉTARIAT

Les samedis : 10 juillet, 28 août, 18 septembre, 9 octobre, 20 novembre, 11 décembre

PERMANENCES DES ÉLUS

Deux de vos élus sont à votre écoute à tour de rôle tous les samedis de 10h00 à 12h00 en mairie (hors périodes de vacances scolaires).

■ POINT RELAIS BIBLIOTHÈQUE I

Appel à bénévoles : Participez en rejoignant notre équipe de bénévoles, venez partager votre dynamisme et mettre votre bonne humeur au service du bien vivre ensemble ! Quel que soit votre âge, vos compétences, vos talents, vos idées, vous serez les bienvenus.



Le point relais bibliothèque est ouvert à la mairie de Trévérien tous les samedis de 10h00 à 12h00. N'hésitez plus. Profitez en local du fond documentaire des 12 bibliothèques du réseau. Près de 55.000 livres et revues, CD et DVD, regroupés au sein d'un catalogue partagé. Tarif adulte 10€ par an (Tarif réduit 5€) - Gratuit pour les moins de 18 ans.

Le point relais est fermé pendant la période estivale à compter du 10 juillet jusqu'au 31 août. Réservez vos livres en ligne. Plus d'infos sur www. bibliotheques.bretagneromantique.fr

■ DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Le dispositif "Argent de Poche" est de nouveau proposé aux adolescents de Trévérien âgés entre 16 et 17 ans! Cinq jeunes se sont inscrits.

Les travaux qui seront entrepris :

- nettoyage du cimetière et de la grille d'entrée
- lasure des boiseries de la façade de la mairie
- peinture marelle dans la cour maternelle
- travaux administratifs



BIBLIOTHEQUE

OUVERT TOUS LES SAMEDIS DE 10H00 À 12H00

■THÉÂTRE I

Réservez votre soirée! Le **vendredi 16 juillet à 20h00** et le **dimanche 18 juillet à 19h00** au terrain d'entrainement de foot près de la petite buvette.

La compagnie « LES 4 CATS » (à ne pas confondre avec notre troupe trévérienaise préférée « les CAT'S ») vous invite à leur représentation des fables de la fontaine en patois (rassurez-vous, il y a des parties en français pour pouvoir suivre l'histoire !).

Donc si vous souhaitez passer du bon temps, rire, réviser vos fables, prendre l'air... vous êtes invités à nous rejoindre au bord du canal de Trévérien.

Tout sera mis en œuvre afin de respecter le protocole sanitaire en cours. Pas de réservation et entrée libre «au chapeau».

■ LA TOUR TRÉVERIENNAISE



Le club d'échecs vous invite le **vendredi 9 Juillet 2021 à partir de 20h**, à la Salle des Associations.

Au programme de la soirée : parties libres ouvertes à tous les niveaux, échanges

conviviaux sur les activités proposées par le club autour d'un verre.

Accompagnement prévu pour les débutants, le matériel est prêté par le club, pas de réservation et entrée libre «au chapeau».

Pour toutes informations, contactez: latourtreveriennaise@free.fr



■ NUISANCES SONORES

Entre voisins, restons courtois!

Le bruit fait partie de la vie quotidienne, il est avant tout signe de vie, d'animation, d'activités inhérentes à notre environnement, mais il peut parfois être perçu comme une réelle nuisance lorsqu'il dépasse un certain seuil.

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous :

- Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.
- Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, des cris répétés . . . sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.
- Bruits de chantier : Ils sont autorisés entre 7h et 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés) Exception faite aux interventions d'utilité publique urgentes.
- Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur. . .):

 Ils sont autorisés : de 8h à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi de 9h à 12h et 15h à 19h le samedi de 10h à 12h les dimanches et jours fériés
- Tapage nocturne (entre 22 heures et 7 heures du matin) : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3e classe. Code pénal : R 623-2